



Vendredi 8 décembre 2017

DOSSIER DE PRESSE

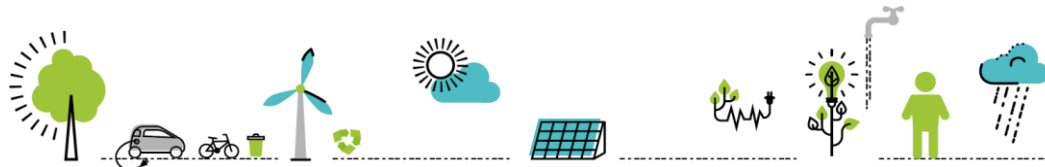
De la COP21 à l'Accord de Rouen pour le climat : Rouen Normandie lance aujourd'hui sa COP21 locale pour un avenir 100% renouvelables

L'Accord de Paris pour le climat est entré en vigueur le 4 novembre 2016. L'engagement est unique et l'enjeu mondial : renforcer les plans d'actions pour contenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C, voire 1,5°C. La Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans la dynamique internationale et sa mise en œuvre locale en définissant une politique « climat - air - énergie » ambitieuse. Première étape de la démarche, le diagnostic de son Plan Climat Air Énergie Territorial a confirmé que les actions liées aux compétences de la Métropole ne peuvent suffire, à elles seules, à obtenir les résultats attendus en termes de réduction de la pollution atmosphérique, d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences, qui devront être exemplaires, la Métropole fait donc le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre ces objectifs. Elle lance aujourd'hui sa démarche de « COP21 locale » aux côtés du WWF France afin de fédérer les acteurs économiques et institutionnels, les communes et les citoyens pour construire leur propre engagement pour le climat qui devra culminer fin 2018 vers un « Accord de Rouen pour le climat ».

Afin de répondre à cette ambition et de fédérer le plus grand nombre, la Métropole a signé mi-avril 2017 une convention de trois ans avec le WWF France pour mettre en œuvre cette démarche territoriale nouvelle. Il s'agit d'une démarche collective et innovante pour construire une ambition partagée, la rendre compréhensible par le plus grand nombre, permettre son appropriation par tous et ainsi ancrer le Plan climat (PCAET) dans le quotidien des citoyens et des acteurs économiques.

Dans le cadre de cette collaboration, le WWF France et la Métropole Rouen Normandie, accompagnés des acteurs du territoire sur le climat et l'énergie, ont élaboré des premiers engagements publics et évaluables. Ceux-ci ont été annoncés à l'occasion du Forum de lancement de la COP 21 locale Rouen Normandie qui a eu lieu vendredi 8 décembre de 9h à 12h30 au Panorama XXL à Rouen. À l'occasion de ce Forum, la Métropole Rouen Normandie a également signé un partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui accompagnera la mise en application des engagements environnementaux pris par la Métropole.





I) Les engagements de la Métropole :

Aujourd'hui, la Métropole a annoncé de poursuivre l'ambition d'une Métropole où 100% de l'énergie consommée sera d'origine renouvelable à l'horizon 2050. Pour ce faire, la métropole ambitionne d'ici 2050 de :

- Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire
- Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire
- Participer à une stratégie de développement des EnR au niveau régional en partenariat avec la Région Normandie et les territoires volontaires, en particulier les intercommunalités voisines avec qui des contacts sont en cours. La Métropole souhaite soutenir le développement des EnR autour de son territoire dans le cadre d'un dialogue stratégique avec la Région Normandie, chef de fil de cette compétence.

Ces actions combinées permettront à l'horizon 2050 de diviser par plus de 4 fois les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à celles de 2010.

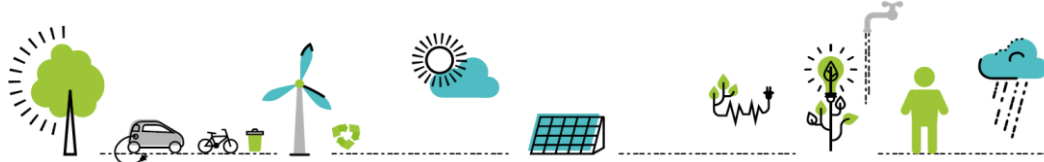
➤ Division par 2 des consommations énergétiques actuelles du territoire

Si cet objectif de réduction par deux des consommations nécessite une implication de tous c'est notamment parce qu'il constitue un réel intérêt et générera des co bénéfices partagés par le plus grand nombre. Réduire ses consommations énergétiques permet aussi de réduire sa facture énergétique, et donc d'augmenter les marges (ou de réduire les frais de fonctionnement) des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages.

> Les premiers scénarios proposés par les experts mandatés par la Métropole donnent comme objectifs sectoriels les réductions de consommation suivantes entre 2010 et 2050 :

- 73% pour la mobilité
- 71% pour le secteur industriel
- 71% pour le logement
- 61% pour le secteur tertiaire
- 56% pour le fret





Secteur du transport (mobilité + fret) 24% des consommations actuelles d'énergie du territoire :

De même, la réduction de 64% des consommations d'énergie liées au transport nécessite une mutation de nos modes de déplacements et de nos modes de transport de marchandises. En effet si les avancées techniques permettront de réduire les pollutions et d'utiliser des énergies renouvelables, ainsi que de l'hydrogène, la forte réduction des consommations ne sera possible qu'en accompagnant le développement de l'usage du vélo, de la marche à pied, des transports en commun et du covoiturage par les habitants et un transfert modal du transport de marchandise vers le fleuve et la voie ferrée.



Secteur industriel 35% des consommations actuelles d'énergie du territoire

Enfin, notre territoire est riche d'un important tissu industriel. C'est le secteur le plus consommateur d'énergie et donc le plus sensible au coût de l'énergie. Pour atteindre l'objectif de 71% de réduction de ses consommations, le secteur devra notamment réaliser des économies dans les process industriels, ainsi que développer davantage l'économie circulaire, qui valorise ce que certains considèrent comme déchets et sont des ressources pour les autres. Il s'agit aussi d'un levier pour renforcer la compétitivité de nos entreprises dans la concurrence internationale.



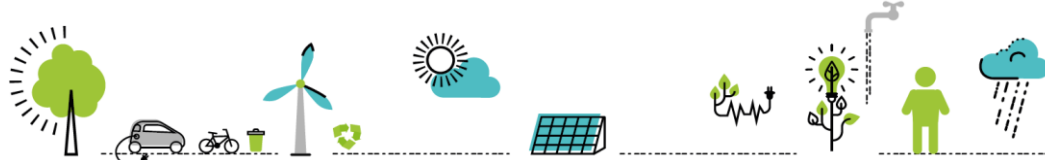
Secteur du logement : 25% des consommations actuelles d'énergie du territoire

Concrètement, une réduction de 71% des consommations doit se traduire dans le secteur du logement par une isolation performante de 100% des habitations au niveau des bâtiments basse consommation (BBC) d'ici 2050. Cela nécessite une robuste structuration de la filière de rénovation du bâti qui ne peut se faire que progressivement. Le modèle de massification de cette rénovation est en cours de définition et sera proposé d'ici mi 2018. Il impliquera la filière de la rénovation mais également les grandes intercommunalités de Normandie avec lesquelles des mutualisations seront recherchées.

Les premières projections permettent d'avoir l'ambition de passer de 1700 logements rénovés par an actuellement à **plus de 3500 en 2025 et 5000 en 2030**.

À la clef : **9 M€ d'économies annuelles sur la facture énergétique des ménages de la Métropole, plus de 1500 emplois créés et 130 M€ de travaux par an.**





Secteur tertiaire 16% des consommations actuelles d'énergie du territoire

Pour réduire ses consommation d'énergie de 61%, des économies devront également être réalisées sur les bâtiments tertiaires publics et privés.

Pour les bâtiments publics il existe un fort potentiel d'économies sur les écoles, les salles de sport et les bâtiments administratifs notamment de l'Etat. Pour les bâtiments privés, le potentiel d'économie concerne principalement les commerces et les bureaux.

II) L'accompagnement des démarches individuelles et collectives

La capacité d'action directe de la Métropole est modérée, puisque son patrimoine et ses compétences ne représentent que 6,5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire et 1,7 % des émissions totales liées au territoire (émissions directes et indirectes). Elle travaille sur son plan d'action, qu'elle veut exemplaire, mais l'enjeu aujourd'hui est de mobiliser l'ensemble des acteurs afin de travailler ensemble pour obtenir des résultats concrets et mesurables.

Chaque citoyen est concerné dans son quotidien. Chaque français émet quotidiennement des gaz à effet de serre selon la répartition suivante* :

- 27% pour se loger
- 27% pour se déplacer
- 16% pour se nourrir
- Le reste pour ses autres achats et son usage des services publics et privés

Invitant chacun à prendre sa part de responsabilité et à s'investir dans ce projet ambitieux, la Métropole va mettre en place un certain nombre d'outils visant à accompagner les démarches individuelles et collectives.

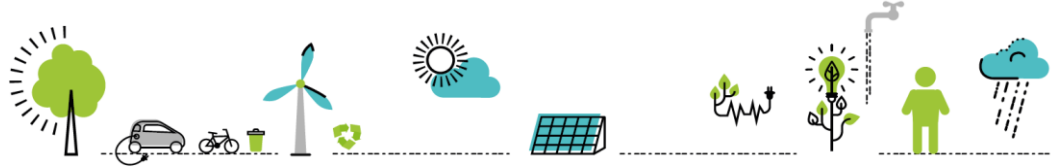
*Source :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/206/1087/lempreinte-carbone-demande-finale-interieure-france.html>

• Ouverture de l' « Atelier de la COP 21 » pour accueillir les publics

L'Atelier de la COP 21 ouvrira en centre-ville à Rouen (66 rue du Général Giraud) le 16 janvier prochain. Ce lieu d'information et d'échanges, accessible et ouvert à tous, du mardi au samedi, proposera un espace conseils ainsi que des ateliers et des conférences autour de la COP 21. Chaque mois, l'Atelier accueillera une nouvelle exposition, abordant une thématique écologique (numérique, alimentation jardin, forêt/biodiversité, mobilité, énergie, solidarité internationale). Dès son ouverture, il accueillera l'exposition « *Un petit geste pour moi, un grand pas pour la planète* » qui expliquera comment, en famille, adopter les éco-gestes au quotidien et ainsi participer à la lutte contre le dérèglement climatique. Les associations et les différents acteurs économiques pourront s'inscrire pour organiser des animations ou des réunions dans ce lieu. Des animations scolaires seront également organisées en semaine par les animateurs de l'éducation à l'environnement.





- La plateforme interactive www.notreCOP21.fr



Une plateforme interactive dédiée www.notreCOP21.fr sera ouverte le 8 décembre dans une version simple puis dans sa version complète le 16 janvier 2018. Ce site sera consultable sur ordinateur et sur smartphone. Plusieurs entrées seront proposées : citoyen, entreprise, communes. Un outil qui permettra à chacun d'évaluer son engagement actuel et de se fixer des objectifs.

Quelques exemples :

Engager la rénovation énergétique de son logement, utiliser et produire de l'énergie renouvelable, utiliser les modes de transports collectifs ou doux, choisir une alimentation locale et de saison, recycler et acheter d'occasion ou partager des équipements peu utilisés... Une carte interactive du territoire permettra de retrouver les initiatives utiles en lien avec les objectifs fixés : déchets, alimentation, mobilité, énergie, etc.

- Le label « COP21 - Je m'engage pour le Climat »

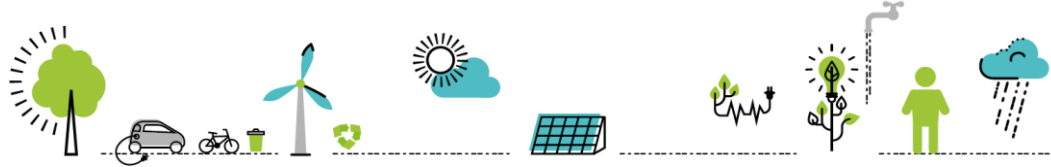


Les citoyens et les entreprises pourront, pour toutes les initiatives, solliciter le Label « COP21 - Je m'engage pour le Climat ». Il pourra s'appliquer à :

- des événements ponctuels (expos, concerts, projections, débats, etc.
- des actions de sensibilisation programmatiques des acteurs locaux
- des outils/ services développés par les acteurs locaux

Le contenu précis et les règles d'obtention du Label seront finalisés d'ici fin janvier 2018 suite à un travail de concertation avec les associations et acteurs concernés dans le cadre du Conseil Consultatif de Développement.





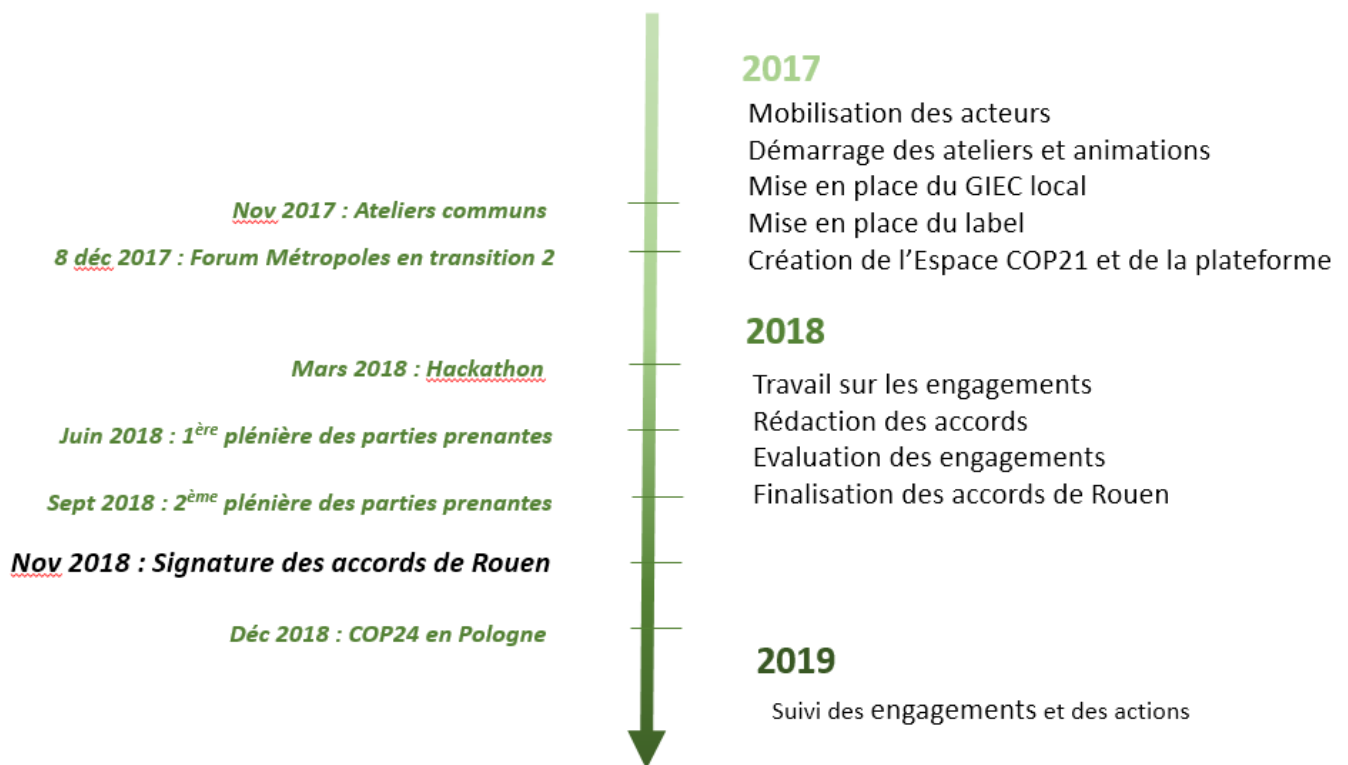
III) Conseiller et mesurer

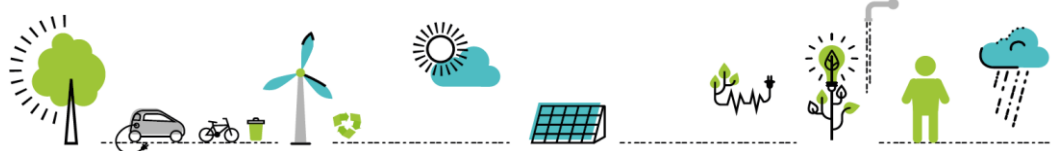
A l'instar du « Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat » (GIEC) chargé de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies pour y faire face, la COP21 locale de Rouen Normandie sera accompagnée par un groupe de scientifiques intitulé « **GIEC local** ». Il sera présidé par Benoit LAIGNEL, membre-expert du GIEC et Professeur à l'Université de Rouen.

Composé de personnalités locales scientifiques reconnues, il permettra d'alimenter les réflexions de la Métropole et d'apporter les connaissances scientifiques préalables nécessaires à l'élaboration d'un objectif climat ambitieux. Les travaux réalisés dans ce cadre pourront prendre la forme de rapports scientifiques dressant trajectoire de l'impact du changement climatique sur le territoire selon différents scénarios : quel visage de la métropole dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie, d'inondations fortes et récurrentes, quelle vie sur le territoire de la MRN en situation de canicule sur un temps prolongé, etc.

Par ailleurs, le rendu public des rapports du GIEC local, instance de validation scientifique et d'évaluation, constitueront des temps forts de communication de la COP21 locale pour une véritable appropriation des recommandations du GIEC par les parties prenantes.

IV) Calendrier des actions





V) Nos partenaires pour atteindre ces objectifs

- **WWF France**



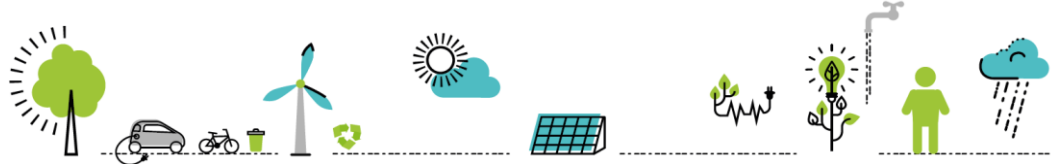
Frédéric Sanchez, Président de la Métropole Rouen Normandie, et Pascal Canfin, directeur général du WWF France, ont signé le 13 avril 2017 à Rouen une convention de partenariat pour accompagner la Métropole dans la transition écologique de son territoire et la définition de ses objectifs de lutte contre le changement climatique. Ce partenariat doit permettre d'amplifier les efforts déjà enclenchés ces dernières années sur le territoire de la Métropole qui ont permis de réduire ses émissions et de baisser sa consommation d'énergie. L'organisation du concept innovant de COP21 locale et la préparation des engagements métropolitains constitue la première pierre de ce partenariat.

Un partenariat de 3 ans autour de 3 actions phares

La Métropole et le WWF France ouvrent ce partenariat afin d'approfondir et d'enrichir l'engagement de la collectivité et celui des différents acteurs de son territoire dans la transition écologique, avec des efforts concentrés sur les enjeux climatiques et énergétiques. Il s'agit d'une démarche collective et innovante pour construire une ambition partagée, la rendre compréhensible par le plus grand nombre, et ainsi ancrer le Plan climat (PCAET) dans le quotidien des citoyens et des acteurs économiques à travers une appropriation de la part de tous :

- Préparer une conférence climat territoriale sur le modèle de la COP21 de Paris en 2015 afin de définir une vision partagée par tous les acteurs du territoire qui réponde aux enjeux climatiques, de façon à ce que chacun puisse prendre des engagements publics et évaluables ;
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du Plan climat par la mobilisation des citoyens et des acteurs locaux. Afin de mobiliser le secteur privé et institutionnel, des ateliers ont été co-organisés à la pépinière Seine Innopolis et à l'école d'architecture pour co-construire l'engagement des acteurs locaux sur la mobilité, les bâtiments (logement et tertiaire), l'économie décarbonée de l'industrie et des entreprises ;
- Accompagner la mise en œuvre et la connaissance des politiques structurantes du Plan climat par les citoyens, avec notamment : la mobilité durable en lien avec le programme « Ville respirable » ; la politique d'alimentation territoriale inscrite dans la politique agricole votée le 6 novembre dernier, par exemple en lien avec le projet « Champ des Bruyères » ; et la modération de l'éclairage public (2018-2019).





A propos de WWF France

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de 6 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 220 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable il ne peut passer que par le respect de chacune et chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Retrouvez toutes nos actualités sur www.wwf.fr

• L'ADEME



Afin d'atteindre les objectifs communs en matière de transition écologique et énergétique, la Métropole Rouen Normandie et l'ADEME ont souhaité renforcer les liens déjà existants à travers la signature d'un accord de partenariat 2018/2020 à l'occasion du Forum du 8 décembre en présence de Bruno Lechevin, Président de l'ADEME.

Cet accord renforce le caractère stratégique de la démarche de la Métropole et complète les conventions existantes entre les deux structures. De ce fait, il intègre des éléments complémentaires et structurants qui renforcent cette démarche collective et la collaboration entre la Métropole et l'ADEME.

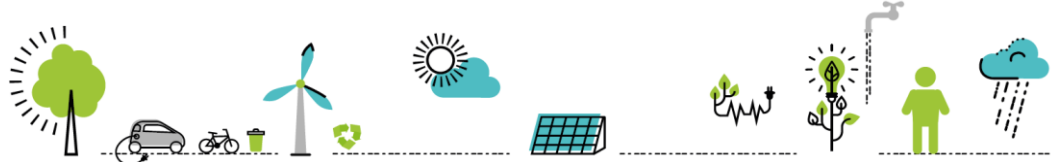
Ce partenariat s'articule autour de cinq domaines de coopération :

- l'engagement territorial dans la transition énergétique : l'Accord de Rouen pour le climat
- la déclinaison opérationnelle à travers la mise en œuvre d'actions
- l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire pour la COP21 locale
- la coopération entre les territoires (limitrophes, nationaux et internationaux)
- le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation

Ce partenariat permettra ainsi :

- de développer une collaboration efficace, en termes de visions pour le territoire, d'expertise technique et de soutien financier, visant à mener des actions performantes et innovantes,
- d'obtenir une meilleure lisibilité des actions menées conjointement.





L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr ou suivez-nous sur [@ademe](https://www.instagram.com/ademe)

CONTACTS PRESSE

Métropole Rouen Normandie

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

WWF France

Eleonora TREMENTOZZI

etrementozzi@wwf.fr

01 71 86 42 61

ADEME

Thomas JOILLE

thomas.joille@ademe.fr

02 32 81 70 60

